



# PROCÈS-VERBAL

## Ordre du jour

Séance du Conseil des Suisses de l'étranger – 5 août 2016

Lieu: Palais fédéral de Berne  
Bundesplatz 3 – 3005 Berne

Durée: de 09 h 00 à 18 h 40

## Partie statutaire

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2016
3. Information: président, Comité, direction - DFAE
4. Élection d'un nouveau membre de la Commission de la «Revue Suisse»
5. Élection d'un membre de l'intérieur
6. Résolutions: «Politique étrangère de la Suisse» et «Suisses de seconde classe»

## 7. Forum de discussion

## Prise de décision

8. Table ronde : e-voting
9. Élection du CSE
  - 9a) Mode d'élection du CSE
  - 9b) Elections 2017
10. Thème du congrès 2017
11. Axes futurs de l'OSE
12. Reconnaissance d'associations par l'OSE
13. Divers

# Bienvenue au Palais fédéral à Berne!

## Ouverture et accueil du président

Remo Gysin, président de l'OSE, ouvre la séance.

Il salue très chaleureusement les membres du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), le président d'honneur Jacques-Simon Eggly, le membre d'honneur Rudolf Wyder ainsi que tous les parlementaires, les représentants du DFAE Jürg Burri, Directeur de la Direction Consulaire, et Peter Zimmerli, délégué aux relations avec les Suisses de l'étranger, Gustav Chlestil, président de l'Auslandösterreicherweltbund et Raphaël Comte, président du Conseil des Etats. Il souhaite également la bienvenue à tous les participants à la table ronde sur le vote électronique:

- Walter Thurnherr, Chancelier de la Confédération
- Barbara Schüpbach-Guggenbühl, présidente par intérim de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat
- Sacra Tomisawa-Schumacher, attachée aux questions fédérales du canton de Genève
- Peter Schibli, directeur de Swissinfo

Il accueille aussi les spectateurs dans les tribunes du Palais fédéral et les spectateurs du monde entier qui suivent la séance en live par streaming. La séance du CSE est enregistrée par Swissinfo et pourra être visualisée ultérieurement sur <http://aso.ch/de/100-jahre-aso-1456236874/livestreaming>.

L'équipe de l'OSE est également saluée et vivement remerciée pour le travail réalisé au cours des derniers mois.

Membres du CSE excusés:

- Isabelle Moret (membre du Comité)
- Carlo Sommaruga (Suisse)
- Georg Stucky (président d'honneur)
- Christa Markwalder (Suisse)
- Laurent Wehrli (Suisse)
- Robert Cramer (Suisse)
- Franz Muheim (Grande-Bretagne)
- Geneviève Spengler (France)
- Elisabeth Etchart (France)
- Sabina Schwarzenbach (Suisse)
- Marcel Grossenbacher (Nigeria)
- Anna Maria Scacchi (Argentine)
- Patrick René Louis Wyss (Mexique)

Après son discours d'ouverture, le président remercie les personnes et institutions suivantes pour leur engagement:

- les membres de Suisse et de l'étranger du Conseil des Suisses de l'étranger
- la Confédération: le DFAE et Présence Suisse
- le canton et la ville de Berne
- Swisslos – Fonds de loterie du canton de Berne
- la Bourgeoisie de Berne
- Pro Patria
- Suisse Tourisme et Swiss Travel System
- Swissinfo et SRG SSR
- La Poste
- Swisscom
- Swisscare
- Terre des Hommes
- la Banque cantonale de Zurich
- Soliswiss
- le Musée national suisse de Zurich

Les partenaires institutionnels:

- la Fondation Place des Suisses de l'étranger
- la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
- Educationsuisse
- Musée des Suisses dans le monde
- la Voie suisse

Il souhaite en outre un bon anniversaire à deux délégués du CSE:

- Jean-Paul Aeschlimann (05.08.)
- Pierino Lardi (07.08.)

Ariane Rustichelli (OSE) salue les deux nouvelles collaboratrices de l'OSE, Ana-Karin Eidelstein, assistante de direction, et Sibylle Aeberhard, responsable du sponsoring/fundraising, et les remercie pour leur soutien.

Roland Isler (Australie), Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) et Françoise Millet-Leroux (France) sont proposés comme scrutateurs et élus tacitement.

#### **Décisions:**

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.
- Les trois scrutateurs proposés sont élus tacitement.

Le discours d'ouverture du président figure à l'annexe 1.

---

### **1. Constatation du quorum**

Le Conseil compte actuellement 125 membres disposant du droit de vote, dont 81 sont présents au début de la séance. Le quorum requis de 42 voix est ainsi atteint. Le Conseil peut donc prendre valablement ses décisions.

**Décision:** Le Conseil prend acte que le quorum est atteint.

---

### **2. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2016 – informations importantes**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les modifications demandées par Robert Engeler (Suisse) ont été prises en compte. La version modifiée était incluse dans le deuxième envoi. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Remo Gysin déclare le procès-verbal approuvé et remercie la rédactrice Helen Rykart. Il remercie également Ana-Karin Eidelstein pour la rédaction du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

---

### **3. Communications: Président, Comité, Direction**

Remo Gysin fait référence au **document R-2016/14**. Il informe qu'il y a actuellement 718 associations suisses et 70 groupes associés.

Il communique ensuite l'information suivante au sujet de la «Revue»: Le DFAE exige de l'OSE une économie de CHF 400'000.- dans le domaine de la «Revue Suisse». L'OSE s'y est opposée avec véhémence mais s'est déclarée prête à économiser un montant de CHF 100'000.- dès 2017. Malheureusement, le DFAE a résilié le contrat relatif à la «Revue Suisse». Néanmoins, une clause prévoit que si la mesure d'économie est satisfaite, le contrat prendra de nouveau effet. Le Comité a discuté des stratégies possibles pour la suite ainsi que des prochaines étapes au Parlement.

Filippo Lombardi (vice-président, Suisse) informe que l'OSE va s'opposer politiquement à cette réduction. Les détails seront examinés dans les semaines à venir afin de pouvoir apporter des réponses aux questions portant sur cette réduction. Le groupe de travail va entamer des réflexions sur la future stratégie et établir un contact avec le DFAE et Swissinfo. Il pense qu'il n'est pas possible de décider ainsi d'une coupe pure et simple et de regarder ensuite ce que l'on peut faire avec l'argent restant. Cette stratégie n'est pas la bonne. La situation doit être étudiée sérieusement afin de définir la meilleure stratégie d'économies et où des moyens supplémentaires sont requis le cas échéant. Ces discussions seront menées dans les prochaines semaines et communiquées par écrit.

Remo Gysin déclare qu'à Brunnen, suite à la proposition de V. Weiss, délégué au CSE pour Israël, il a été décidé d'introduire un défraiement pour les frais engagés par les membres du CSE, sous réserve que cela puisse être financé. Le but est de trouver une solution d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine.

Sarah Mastantuoni (OSE) donne des informations sur les prochaines étapes concernant l'AVS/AI ainsi que l'assurance-maladie. Le Comité étudiera cette question lors de sa séance de novembre. Jusqu'à présent, l'OSE est intervenue dans le cadre de la réforme de la prévoyance 2020 et a formulé deux demandes: réduire la période d'assurance préalable de 5 à 3 ans pour adhérer à l'AVS/AI facultative et permettre aux personnes ayant vécu dans un état de l'UE/AELE de bénéficier à nouveau de la possibilité d'adhérer à l'AVS/AI facultative lorsqu'elles émigrent dans un pays hors UE/AELE, le but étant de faciliter la mobilité internationale.

Il faut aussi simplifier l'obtention des certificats de vie: l'idée serait qu'il soit possible d'en faire la demande à plusieurs endroits. Parallèlement, on souhaite encourager la cyberadministration en permettant aux caisses de compensation de transmettre des décisions par voie électronique également. En avril, les discussions ont aussi porté sur l'assurance-maladie. Aujourd'hui, l'introduction d'une assurance-maladie facultative pour les Suisses de l'étranger ne semble pas envisageable. C'est pourquoi, l'OSE doit essayer de négocier des partenariats avec des assurances maladie privées.

Il s'agit également de favoriser la mise à disposition d'information sur la question de l'assurance-maladie.

### 3. Communications du DFAE

Jürg Burri, Directeur de la Direction consulaire du DFAE, souligne que la politique extérieure de la Suisse est très fière de ses Suisses de l'étranger. Présence Suisse leur a d'ailleurs consacré un ouvrage intitulé «100 Faces» qui illustre la diversité de la Suisse. La mise en œuvre de la loi sur les Suisses de l'étranger est toujours en cours. Le programme de stabilisation de la Confédération préparé pour 2017 constitue une étape importante. Le DFAE souhaite que l'OSE puisse continuer à éditer la «Revue Suisse». La mesure d'économie a été transmise au Parlement et ne peut être mise en œuvre que si la «Revue» passe à 5 numéros (au lieu de 6) à 32 pages chacun. Il serait souhaitable de pouvoir continuer à implémenter la version en ligne de la «Revue». Près de 10'000 personnes ont déjà renoncé cette année à la version papier.

Jürg Burri présente également le guichet en ligne, qui sera disponible sur le site web du DFAE à compter du mois d'octobre. La connexion se fera à l'aide d'une clé USB qui servira de Swiss ID (à retirer à la poste) ou au moyen d'une adresse e-mail. Il sera alors possible de modifier, via ce système, ses propres données personnelles initialement déposées auprès de l'ambassade. Il sera dès lors par exemple plus facile de procéder à un changement d'adresse ou d'obtenir un service (confirmation d'inscription), ces démarches pouvant être directement réglées par carte de crédit.

Jürg Burri aborde ensuite la fonction de visualisation des données. Il sera désormais possible de visualiser les données personnelles dont dispose l'ambassade. Celles-ci pourront être générées sur une feuille de données au format PDF. De nombreuses institutions se contentent de cette feuille de données et n'exigent pas d'attestation. On pourra également y entrer d'autres informations telles que par exemple un concubinage et visualiser son propre statut. Le DFAE possède là un nouvel instrument qui sera progressivement mis à disposition. Le guichet en ligne ne remplace pas les relations existantes.

Remo Gysin remercie Jürg Burri pour ses explications, de même que pour la collaboration étroite et ouverte ainsi que pour le soutien actif apporté à l'OSE et aux Suisses de l'étranger.

Pierino Lardi (Venezuela) se pose la question de savoir comment le système reconnaît la personne qui se connecte.

Jürg Burri précise que la personne qui saisit une adresse e-mail et un numéro de mobile dans le système reçoit un code pour se connecter. Il y a donc une double vérification.

La présentation de Jürg Burri figure à l'annexe 2.

#### 4. Élection d'un nouveau membre de la Commission «Revue Suisse»

Remo Gysin annonce qu'il s'agit d'élire le successeur de Monsieur Richard Bauer. Monsieur Bauer est président de la Commission «Revue Suisse».

Il profite de l'occasion pour adresser de chaleureux remerciements à Richard Bauer qui a assuré la présidence de la Commission de la Revue pendant 7 ans et participé, pendant cette période, au passage à la version électronique. Il a aussi activement entretenu un réseau de relations avec les représentations suisses à l'étranger. L'OSE lui est très reconnaissant de tout ce qu'il a fait.

Christian Zeugin (présent) est proposé comme nouveau membre de la Commission «Revue Suisse». Le président de la Commission est, quant à lui, élu par la Commission. Monsieur Zeugin a lui aussi été Suisse de l'étranger pendant plusieurs années. Le journalisme n'a plus de secret pour lui et il dispose d'une expérience et de connaissances très vastes. Une courte biographie a été envoyée.

Jean-Paul Aeschlimann (France) regrette que la formulation sur le bulletin de vote ne soit pas correcte. Il ne s'agit pas d'une commission de rédaction mais la Commission «Revue Suisse», ce qui n'est pas la même chose.

Remo Gysin explique que les bulletins ont été préparés en vue d'un vote à bulletin secret mais on peut partir du principe qu'ils ne seront pas utilisés.

Sarah Mastantuoni explique qu'il y avait deux bulletins de vote différents en prévision d'un éventuel second tour.

**Vote:** le Conseil a élu à la grande majorité Monsieur Zeugin comme nouveau membre de la Commission «Revue Suisse».

Remo Gysin félicite Monsieur Zeugin pour son élection.

---

#### 5. Élection d'un nouveau membre de l'intérieur

Remo Gysin annonce que Christa Markwalder (Suisse) a remis son siège au CSE.

Laurent Wehrli PLR/VD (non présent) est proposé pour prendre sa succession. Il n'y a pas de candidat concurrent.

Roland Büchel (Suisse) précise que Laurent Wehrli est membre du PLR et maire de la ville de Montreux. Il s'est forgé un avis très positif sur Monsieur Wehrli au sein de la Commission de politique extérieure du Conseil national et recommande vivement ce dernier.

François Baur (Suisse) souligne l'engagement de Laurent Wehrli en faveur des intérêts des Suisses de l'étranger pendant la campagne électorale pour les élections au Conseil national. Il a le profil parfait pour le CSE. Il possède une grande expérience avec les pays voisins de la Suisse et est responsable des tâches de politique extérieure pour le canton de Vaud.

John McGough (Hongrie), membre de l'UDC, souhaite recommander l'élection de Monsieur Wehrli qui est un homme de qualité doté d'une grande expérience.

**Vote:** Monsieur Laurent Wehrli est élu à l'unanimité.

Remo Gysin félicite Monsieur Wehrli pour son élection.

---

#### 6. Résolution: «Politique extérieure de la Suisse»

Adrian Brunner (Monaco) présente sa résolution. Il n'est pas seulement question du cas de l'Ukraine mais, de façon générale, du problème de la neutralité. Il souhaite reformuler le texte de la résolution. Lors de la session de Berne, les Suisses de l'étranger se déclarent préoccupés par la politique étrangère. Le CSE demande au Conseil fédéral de publier tous les accords que la Suisse a signés avec l'UE, l'OTAN, les États-Unis et d'autres organisations internationales afin de vérifier qu'ils respectent bien le droit international et la Constitution fédérale et protéger la Suisse d'une atteinte à sa réputation. Deuxièmement, le Conseil fédéral doit s'abstenir de tout soutien unilatéral dans le monde. Troisièmement, le Conseil fédéral est appelé à élaborer un plan de désengagement envers les pays avec lesquels il existe un soutien unilatéral (en ce moment au moins la Syrie et l'Ukraine). En Ukraine, le

président Porochenko serait t arrivé illégalement au pouvoir. Par contre, le Conseil fédéral lui verse des fonds issus de nos impôts depuis 2014.

Remo Gysin précise que le nouveau texte de Monsieur Brunner n'a pas été envoyé par écrit. Son premier projet de résolution avait été envoyé au DFAE pour avis. Celui-ci mentionnait, dans sa réponse, que l'engagement de la Suisse en Ukraine, pour la période 2015–2018, était légèrement inférieur à 100 millions de francs. Les fonds n'ont pas été versés au président Porochenko mais sont des aides suisses bilatérales et multilatérales, dans les domaines telles que la politique de paix ou l'aide humanitaire.

Jean-Pierre Stern (Suisse), Jean-Paul Aeschlimann (France), Constantin Kokkinos (Grèce) et Beat Knoblauch (Australie) déclarent que cette résolution n'a pas sa place ici. Les Suisses de l'étranger n'ont pas à se préoccuper du point de vue du gouvernement et ce n'est pas à eux d'intervenir. Il n'appartient pas au Conseil de communiquer de telles directives. Le CSE ne doit donc pas entrer en matière sur le projet de résolution.

Remo Gysin pense que la résolution n'est pas applicable. Stopper l'aide humanitaire et les approches des politiques de paix ne serait pas raisonnable. Le Comité recommande de rejeter la résolution.

Adrian Brunner (Monaco) demande à ce que le thème soit traité par écrit et à ce que la discussion se poursuive par e-mail (et non ici en séance plénière).

Elisabeth Michel (Allemagne) renvoie Monsieur Brunner à la position du Conseil qui envisage clairement de ne pas intervenir. Elle pense que l'on peut se dispenser de l'«exercice» et poursuivre la discussion par e-mail. Le dossier pourra toujours être reconsidéré dès réception du texte modifié.

**Vote:** Le Conseil rejette la résolution à une grande majorité, contre une voix pour et deux abstentions.

La résolution « Politique extérieure de la Suisse » figure à l'annexe 3.

---

## 6. Résolution: «Suisse de seconde classe»

John McGough (Hongrie) présente sa résolution. Il s'agit de la question des banques et des cartes de crédit. Le problème rencontré aujourd'hui avec les banques est qu'elles résilient les comptes des Suisses de l'étranger. Le dossier actuellement majeur concerne PostFinance. PostFinance appartient à l'État et est donc soumise à une obligation vis-à-vis des Suisses de l'étranger. La «tendance» actuelle consiste à résilier les cartes de crédit, quel que soit le pays de résidence. Autrement dit, pour PostFinance, les Suisses de l'étranger sont tous de potentiels escrocs et blanchisseurs de capitaux et sont donc traités comme des Suisses de deuxième classe. Monsieur McGough invite le Conseil à approuver la résolution.

Sarah Mastantuoni (OSE) : Concernant les banques, la situation n'est pas encore réglée. Les banques continuent de résilier les comptes des Suisses de l'étranger (par exemple la Banque cantonale d'Argovie). Des interventions sont toujours en cours au Parlement. La motion Büchel, qui demande à ce que toutes les banques d'importance systémique (et pas uniquement PostFinance) acceptent les Suisses de l'étranger, n'a pas encore été traitée. PostFinance est par ailleurs appelée à prendre position sur la résolution. Celle-ci affirme que les cartes de crédit ne font pas partie de l'obligation de service universel de la Poste, pas même en Suisse. La prestation de carte de crédit implique parfois une licence bancaire à l'étranger. Il n'est pas possible pour chaque pays de définir s'il existe une obligation de licence pour le pays en question. Il en résulte par ailleurs un risque en matière de blanchiment d'argent et de fraude fiscale. Il est toujours possible, en revanche, d'avoir une carte de débit.

Remo Gysin annonce que le Comité a mené plusieurs entretiens, y compris avec la Poste, et a établi des contacts. Le Parlement a, lui aussi, été sollicité. La résolution intervient trop tard. Le processus suit son cours. Le fait que la situation actuelle soit discriminatoire n'est pas remis en question par le Comité. Au vu de ces motifs, le Comité recommande de rejeter la résolution.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) juge positivement le fait que Credit Suisse ait doublé son équipe pour les Suisses de l'étranger. La banque souhaite continuer à assurer la gestion des clients existants. Pour ne pas payer de frais, il faut détenir plus d'un million de francs suisses à la banque. Un en aux Etats-Unis ne peuvent, en principe, pas avoir un compte dans une banque suisse. Pour des raisons

juridiques, un Suisse de l'étranger ne peut pas avoir de carte de crédit, car il ne possède pas de justificatif de revenus en Suisse et ne paye pas d'impôts. Il peut en revanche obtenir une carte prépayée. Les informations seront envoyées au Comité, pour transmission au Conseil.

Karl Frei (Mexique) a un problème avec la discussion en cours. Il y a un an, Monsieur Beausoleil d'UBS a été invité pour faire connaître les conditions qui étaient appliquées aux Suisses de l'étranger chez UBS. Il a annoncé au Conseil que les Suisses de l'étranger étaient traités sur un pied d'égalité avec les clients de Suisse. Le communiqué de presse a laissé entendre qu'aucune solution n'avait encore été trouvée. Il pense qu'il est du ressort de l'OSE d'informer sur la situation et ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait l'année précédente. Il n'a jamais été mentionné que la banque (UBS) était prête à accepter des comptes de Suisses de l'étranger. Il propose que ces informations soient très clairement communiquées aux Suisses de l'étranger et qu'une consultation soit de nouveau organisée en amont avec la banque. Selon lui, les conditions de la banque sont claires.

Constantin Kokkinos (Grèce) partage cet avis. Il comprend que des règles différentes s'appliquent aux États-Unis. L'expression «Suisses de deuxième classe» est pour lui pertinente et il est par conséquent nécessaire d'agir. Des mesures concrètes doivent être adoptées vis-à-vis des institutions en Suisse.

Philippe Vuillemin (Suisse) déclare que la résolution concerne exclusivement PostFinance. Il ne comprend pas pourquoi la discussion s'étend à d'autres banques. Il se permet de recommander de soutenir la résolution. Toute possibilité d'exercer une pression sur ce thème est la bienvenue.

Erich Bloch (Israël) affirme avoir toujours eu ces questions bancaires à traiter depuis qu'il est au Conseil. Tout ce qu'UBS et les autres banques peuvent avancer ne sont que des excuses. Il souhaite remercier Monsieur Büchel de son engagement. L'histoire des cartes de crédit ne tient pas debout, il existe d'autres moyens d'obtenir une carte de crédit. Il avalise les propos de Monsieur McGough et soutient cette résolution. Il serait vraiment bienvenu que PostFinance et les banques deviennent raisonnables et cessent de criminaliser les Suisses de l'étranger.

Remo Gysin annonce qu'il a déjà entretenu de nombreux contacts ainsi qu'un échange de vues avec le Conseiller national Guldemann. C'est un thème qui doit être abordé au niveau fédéral.

**Vote:** le Conseil approuve la résolution par 64 voix contre 21 et 11 abstentions.

La résolution «Suisses de seconde classe» figure à l'annexe 4.

---

## 7. Forum de discussion

Suzanne J. Violet (vice-présidente, États-Unis) dirige la discussion.

Roland Isler (Australie) présente son ouvrage. A l'instar de l'OSE aujourd'hui, plusieurs personnes ont d'ores et déjà œuvré en faveur des intérêts des Suisses de l'étranger. C'est pourquoi il consacre son livre au jubilé de l'OSE et se réjouit de son lancement le jour de la manifestation. En remettant cet ouvrage, il souhaite remercier le Comité au nom de l'Océanie. Il offre également un exemplaire à Jürg Burri en guise de remerciement pour son étroite collaboration.

Constantin Kokkinos (Grèce) signale que la Nouvelle Société Helvétique (NSH) à Athènes fêtera ses 125 ans. Les Suisses de l'étranger sont déjà présents depuis longtemps dans le pays et leur présence ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui, la jeune génération retourne en Suisse, les uns, poussés par la crise, les autres à la recherche de leur identité. L'OSE parle beaucoup des Suisses de l'étranger, mais ne fait rien pour les jeunes. Il invite à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger à la Suisse.

Robert Engeler (Suisse) annonce que Monsieur Viktor Weiss a demandé au Secrétariat à pouvoir consulter le budget 2017. D'ordinaire, le Conseil se prononce sur le budget lors de la session de printemps. Le Comité a décidé il y a quelque temps d'établir le budget en octobre et de le voter en novembre, pour ensuite le soumettre durant la séance de printemps au Conseil pour approbation. Si une personne souhaite le consulter, elle devra en faire la demande à compter de la fin novembre.

Karl Hans Schmid (Colombie) vient de participer à la rencontre des clubs suisses au Musée de Penthes à Genève. Il regrette que le Musée ne puisse pas être présent sur la Place fédérale.

Ariane Rustichelli (OSE) explique que l'événement coûte très cher et que les principaux sponsors ont payé une somme élevée pour détenir un stand sur la Place fédérale. Il n'est donc pas possible de proposer gratuitement un stand. Le Musée des Suisses dans le Monde est tout de même présent au travers de sa documentation. L'OSE prend cette collaboration très au sérieux mais doit tenir compte des impératifs liés aux coûts.

Jean-Paul Aeschlimann (France) s'étonne qu'il y ait deux organisations parallèles poursuivant les mêmes objectifs. Il y aura deux sessions et aucun lien entre ces deux sessions. Le Musée de Penthes fait beaucoup pour que les Suisses de l'étranger puissent participer. Sa demande formelle consiste à ce que les deux séances soient liées à compter de l'année prochaine et à ce que la rencontre du Musée de Penthes soit mentionnée. Il ne s'agit pas d'une situation de concurrence.

Ariane Rustichelli (OSE) attire l'attention sur la publicité qui a été faite pour le Musée de Penthes. L'OSE dispose d'un représentant à Penthes en la personne de Monsieur Wyder. Il est prévu qu'à l'issue du congrès, un contact soit établi ainsi qu'avec tous les autres partenaires. Une politique doit être mise sur pied pour les prochaines années afin de renforcer la communication entre l'OSE et le Musée de Penthes.

Hannes Heinimann (Suisse) mentionne les 150 ans de la Croix-Rouge suisse qui seront fêtés cette année. Cette organisation contribue fortement, elle aussi, à représenter la voix de la Suisse dans le monde. Monsieur Heinimann tient à préciser que la Croix-Rouge félicite également l'OSE.

---

## 8. Table ronde sur le vote électronique

Peter Schibli (Suisse) présente les intervenants suivants:

- Ariane Rustichelli, Directrice de l'Organisation des Suisses de l'étranger
- Barbara Schüpbach-Guggenbühl, Présidente par intérim de la Conférence suisse des chanceliers d'État
- Sacra Tomisawa-Schumacher, Attachée aux questions fédérales, canton de Genève
- Walter Thurnherr, Chancelier de la Confédération

Peter Schibli ouvre la discussion en posant une question à Monsieur Thurnherr: « Le Conseil fédéral avait affirmé que l'objectif était le vote électronique pour la majorité des Suisses de l'étranger d'ici à 2015. Où en sommes-nous aujourd'hui et pourquoi la promesse du Conseil fédéral n'a-t-elle pas été tenue? »

Walter Thurnherr tient dans un premier temps à féliciter l'OSE et répond comme suit: Premièrement, le volet technique a été largement sous-estimé. Deuxièmement, il n'y a pas eu d'alternative équivalente, ni même acceptable. Troisièmement, l'ensemble coûte de l'argent ce qui a constitué un obstacle pour certains projets. En réponse à la question de savoir où nous en sommes aujourd'hui, il indique qu'il y a deux produits de qualité. Les cantons ont la possibilité de choisir l'un de ces produits, mais la sécurité prime sur la vitesse. Il souhaite également attirer l'attention sur le fait que six cantons ne disposent toujours pas des droits fondamentaux requis pour le vote électronique.

Peter Schibli s'enquiert auprès de Madame Tomisawa-Schumacher quant à la sécurité de la certification à Genève en matière de vote électronique.

Sacra Tomisawa-Schumacher remercie d'avoir été invitée à la table ronde. Elle se réjouit des résultats obtenus par le système à Genève. Deux élections fédérales ont déjà pu avoir lieu. Un système ne peut jamais être garanti à 100 %, ce qui est également le cas pour les votes avec bulletin papier. L'objectif consiste à obtenir une sécurité maximale quelque soit le système. Le système genevois fonctionne depuis 2003 et 125 000 votants ont déjà fait entendre leur voix de cette manière.

Peter Schibli mentionne le système Open Source et la publication du code source. Comment garantir la sécurité?

Sacra Tomisawa-Schumacher pense que l'Open Source présente certains avantages. Depuis 2015, il est devenu public et le code peut être consulté. Le système Open Source n'ouvre cependant pas la porte aux hackers. C'est un peu comme une maison: à la lecture des plans, on peut se demander si les processus sont les bons; lorsque la maison tient debout, des portes et des clés sont nécessaires.



Peter Schibli aborde le sujet de l'e-banking, des commandes par Internet et des bases de données personnelles (comme communiqué par Jürg Burri). Pourquoi le vote électronique nécessiterait-il une sécurité plus élevée que, par exemple, l'e-banking?

Barbara Schüpbach-Guggenbühl ne pense pas qu'il s'agisse d'un obstacle. Que faire dans le cas où cinq cantons seulement proposent le vote électronique? Il faut faire quelque chose pour que les cantons puissent décider; ils disposeront ensuite de la base légale qui leur permettra de proposer le vote électronique. Il ne faut en aucun cas mettre le dossier de côté. Cela prend du temps, mais le processus est en cours.

Peter Schibli revient sur la comparaison avec l'e-banking. Dans ce dernier cas, il est question d'argent; avec le vote électronique, il s'agit de démocratie et de droits politiques. Faut-il accorder plus de poids à ces derniers qu'à la sphère privée?

Barbara Schüpbach-Guggenbühl préfère répondre par la négative plutôt que de risquer un fiasco. Les risques sont connus, d'où la présence de ces exigences de sécurité.

Peter Schibli s'informe auprès de Monsieur Thurnherr sur l'évaluation des experts consultés au sujet des risques.

Walter Thurnherr explique que l'analyse a montré que chaque canton est à considérer individuellement. Il s'agit d'un système complexe pour lequel il convient d'apporter une garantie, sachant que le secret du vote doit être gardé. Si quelque chose devait mal se passer, la Confédération devrait faire procéder à un nouveau vote.

Peter Schibli s'adresse à Madame Rustichelli et souligne le combat que l'OSE mène depuis 16 ans. L'OSE a-t-elle été surprise par la décision de 2015?

Ariane Rustichelli répond que l'OSE a toujours été consciente de la primauté de la sécurité. Cela fut cependant un choc pour les Suisses de l'étranger d'apprendre que seuls cinq cantons proposeraient le vote électronique pour les élections fédérales de 2015 alors qu'ils étaient 13 quelques mois auparavant à utiliser ce système. L'OSE s'attend à ce que tous les Suisses de l'étranger puissent faire usage de leurs droits et voter, au même titre que les Suisses de l'intérieur, et la responsabilité en incombe aux cantons. Si l'un des systèmes est défaillant, nous avons un problème, c'est pourquoi il est important de concerver au minimum deux systèmes. L'OSE lance cependant un appel aux cantons et à la Chancellerie fédérale pour que tous les Suisses de l'étranger puissent utiliser le vote électronique d'ici à 2017 au plus tard.

Peter Schibli souhaite savoir s'il est nécessaire de disposer de deux systèmes, ce qui est plus coûteux.

Ariane Rustichelli mentionne le cas du consortium zurichois qui montre combien il est important de posséder et d'entretenir au moins deux systèmes. En cas de défaillance de l'un des systèmes, le deuxième peut prendre le relais.

Peter Schibli aborde ensuite la question financière. Il souhaite savoir s'il est nécessaire que les cantons reçoivent des subventions.

Sacra Tomisawa-Schumacher déclare que les systèmes ont déjà reçu des subventions de la Confédération. Cela a été pensé dès le départ pour toute la Suisse et pour les Suisses de l'étranger. Le système n'a pas été développé dans un esprit commercial. Il a été conçu pour la ville de Genève et mis à disposition moyennant des frais d'exploitation. Il faudrait veiller à ce que les Suisses de l'étranger puissent utiliser le système. La sécurité est aussi une priorité absolue pour elle et l'on sait que dans certains pays, bien souvent, les documents envoyés par la poste n'arrivent pas à temps. La Chancellerie fédérale a remis en route le projet.

Peter Schibli pose la question de savoir si les cantons les plus pauvres ont demandé une péréquation financière.

Barbara Schüpbach-Guggenbühl explique que les cantons ont prévu des budgets dans le rouge et ne disposent que de peu d'argent pour le vote électronique. Ce thème n'est pas particulièrement attrayant et les cantons ne disposent pas de fonds en quantité suffisante. La solution consiste à sensibi-

liser les gouvernements à cette thématique pour montrer que la question ne concerne pas que les Suisses de l'étranger mais aussi les Suisses de l'intérieur.

Ariane Rustichelli pense que nous devrions surtout regarder le contexte politique. Nombre de personnes ont le sentiment que nous demandons quelque chose d'extraordinaire, ce qui n'est pas le cas. Bien sûr, cela coûte de l'argent aux cantons, mais il viendra un temps où les cantons pourront épargner. Les cantons devraient comprendre que les Suisses de l'étranger ont des besoins spécifiques.

Peter Schibli remercie les participants de l'avoir écouté et renvoie sur le site web de la Chancellerie fédérale et de Swissinfo pour plus d'informations.

---

## 9. Élections du CSE: Mode d'élection et élections 2017

Remo Gysin rappelle les recommandations qui ont été adoptées par le CSE en août 2015. L'objectif est d'accroître la représentativité du CSE. Les cahiers des charges des membres du CSE ont également été révisés: une distinction est désormais opérée entre les délégués de l'étranger et les membres de l'intérieur.

Sarah Mastantuoni (OSE) présente le sondage qui a été réalisé entre le 15 mars 2016 et le 15 mai 2016 sur la procédure d'élection au CSE. Sur 117 demandes, 37 réponses ont été reçues (taux de retour de 31,6%). Le sondage a confirmé que les procédures d'élection divergent grandement d'un pays à l'autre. L'intérêt porté au CSE est lui aussi très variable. 80 % des personnes interrogées ont évoqué la difficulté à trouver des candidats, pour des questions à la fois de coûts et de temps. Les candidats proviennent essentiellement des associations suisses. La base d'électeurs comprend les présidents et/ou membres des associations suisses. Les votes sont souvent réalisés à main levée. À noter également que 15 pays disposent d'une réglementation sur les frais, qui ne couvre cependant pas tous les frais relatifs à une participation aux deux sessions annuelles du CSE. Il s'agit d'une bonne base en vue des discussions sur la manière dont les élections devront être organisées à l'avenir.

Remo Gysin enchaîne sur le groupe de travail. Le responsable du groupe de travail, Franz Muheim (Grande-Bretagne), la direction et lui-même ont établi les critères ci-après pour constituer le groupe de travail: intérêt à une collaboration, représentation de tous les continents, diversité des points de vue et expériences de différents modèles. Eu égard à la taille du groupe, il a été décidé que seule une personne pourrait être considérée par pays.

Sarah Mastantuoni (OSE) informe sur la première séance du 24 juillet 2016 qui s'est tenue sous la direction de Franz Muheim (Grande-Bretagne). Le groupe de travail a pris connaissance du sondage et a examiné les différents modèles d'élection dans les pays. Il en est ressorti, de manière générale, que l'on devait cibler bien davantage les jeunes. Enfin, les membres du groupe de travail se sont entretenus sur les recommandations formulées lors de la dernière séance du CSE à Genève. Le groupe de travail organisera d'autres séances et rédigera un rapport d'ici à la fin de l'année au plus tard.

Jean-Paul Aeschlimann (France) estime qu'une question d'importance capitale concernant la forme juridique de l'OSE a été négligée: sera-t-elle une fondation comme jusqu'à présent ou bien aura-t-elle une autre forme? C'est la première question à laquelle il faut répondre.

Remo Gysin renvoie au livre de Monsieur Wyder, qui montre que cette question a été traitée dès la création de l'OSE. Il s'agit plutôt d'une construction historique qui a milité en faveur de la forme d'une association. Il n'est cependant pas possible de résoudre cette question de manière approfondie à court terme.

Matthias Zimmermann (Allemagne) rapporte que l'Autorité fédérale de surveillance des fondations a communiqué en juin 2015 qu'il ne serait pas possible de modifier les statuts en vue de l'introduction d'une élection directe pour les délégués au CSE.

Remo Gysin répond que l'Autorité fédérale de surveillance des fondations a validé sur deux pages la position de l'OSE, puis a ensuite présenté des arguments peu compréhensibles qui l'invalidait. L'un des arguments avancés était que le DFAE ne mettrait très certainement pas à disposition les adresses des Suisses de l'étranger à cette fin. Or, Jürg Burri peut confirmer au contraire que les ambassades souhaitent collaborer étroitement avec l'OSE. Le courrier de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations ne correspond donc pas à la réalité et repose sur des hypothèses erronées.

L'OSE est transparente dans ses buts. Aujourd'hui, il est question de poser le cadre pour définir la manière dont les élections de 2017 doivent être organisées. Le Comité est convaincu qu'il en est ainsi et que les discussions peuvent être menées sur cette base. En ce qui concerne les directives, deux propositions ont été déposées.

Le Conseil prend acte de la composition et de l'engagement du groupe de travail.

Sarah Mastantuoni (OSE) annonce qu'une nouvelle version des directives pour les élections des candidats au CSE a été distribuée, le Comité ayant introduit des nouveautés le jour précédent. Le Conseil a toujours approuvé des directives avant les élections. Les nouveautés sont les suivantes:

Au point 1.5, le nombre minimum de Suisses de l'étranger par pays nécessaire pour avoir droit à un siège a été relevé, passant de 1000 à 1200.

Au point 1.7, les représentants des jeunes ont été intégrés. Pas de nouveautés aux points 2 et 3. Au point 4, des conditions concernant les connaissances linguistiques et le domicile à l'étranger ont été introduites. Certaines conditions vont de soi, comme le respect du cahier des charges et la disponibilité à participer aux deux séances. Au point 4.2, on retrouve la **recommandation** approuvée par le Conseil, selon laquelle tous ceux qui sont inscrits au registre électoral peuvent participer aux élections. Il peut arriver que les associations suisses aient des conditions plus strictes. Cela ne contredit pas les directives. Au point 5, l'OSE **recommande** que le choix des candidats pour le CSE se fasse par vote à l'assemblée générale des associations reconnues par l'OSE ou que les candidats soient soutenus par un nombre minimal d'électeurs suisses de l'étranger. C'est ce qui a été voté l'année dernière à Genève. Au point 6.3, la possibilité d'organiser une élection directe (comme c'est le cas en Grande-Bretagne) est désormais prévue. Au point 6.5, l'OSE souhaite que les élections soient réalisées de manière démocratique, à bulletin secret ou par voie électronique. Il n'y aura plus de suppléance possible au CSE.

Matthias Zimmermann (Allemagne) estime que la nouvelle version comporte certains points qui sont en contradiction avec l'objectif de la fondation OSE et qu'il serait judicieux d'aborder le sujet.

Remo Gysin propose de discuter cela au point 6.

Gian Franco Definti (Italie) demande s'il s'agit ici d'une directive. Est-elle obligatoire ou facultative?

Sarah Mastantuoni répond qu'une partie des points sont obligatoires alors que d'autres sont facultatifs et mentionnés comme tels dans le texte. Les associations suisses doivent organiser les élections. Faute d'associations, le CSE se charge des élections. En revanche, les recommandations qui ont été adoptées par le Conseil il y a un an ont été reprises en tant que recommandations.

Remo Gysin renvoie au point 4.3 stipulant que les organisations faïtières et les associations « peuvent » mais ne doivent pas : « Les organisations faïtières et associations suisses électorales peuvent fixer d'autres exigences concernant l'éligibilité. » La formulation est potestative. Le point 4.2 « Le CSE recommande que sont éligibles, comme membres de l'étranger, les Suisses inscrits pour exercer leurs droits politiques » est également une recommandation. D'autres points, tels que le point 1.1 sur la répartition des sièges sont obligatoires.

Constantin Kokkinos (Grèce) propose, au chapitre de l'éligibilité, de modifier les conditions relatives aux connaissances linguistiques pour introduire la connaissance active d'une langue nationale. A défaut, cela exclut les Tessinois par exemple.

Sarah Mastantuoni (OSE) déclare que les langues de travail à l'OSE et au Conseil sont l'allemand et le français et regrette qu'il ne soit pas possible d'offrir une traduction en italien, ce pour des raisons financières.

Constantin Kokkinos (Grèce) trouve qu'il ne faudrait pas exclure un candidat sous prétexte qu'il parle italien. Or, il est écrit qu'il faut parler français ou allemand.

Sarah Mastantuoni (OSE) rappelle l'objectif visant à ce que les membres du Conseil puissent participer aux discussions au Conseil.

Françoise Millet-Leroux (France) est d'avis que le point 4.3. devrait être plus précis en français, en remplaçant « autres exigences » par « exigences supplémentaires » pour éviter tout malentendu.

D'autres conditions doivent être définies, mais elle ne souhaite pas que les conditions actuelles puissent être modifiées.

Matthias Zimmermann (Allemagne) est d'avis que nous quittons le cadre du droit des fondations si les recommandations sont adoptées aujourd'hui. La tactique consiste à prévoir des exceptions et à en faire une règle. Si le Conseil tranche aujourd'hui, il retire le droit d'élire aux associations suisses.

Remo Gysin demande à Monsieur Zimmermann s'il remet en question l'entrée en matière. Il propose de voter sur l'entrée en matière et de procéder point par point.

**Vote:** le Conseil accepte l'entrée en matière à la grande majorité, avec trois abstentions.

Le Conseil procède point par point.

#### **Point 1.1. –1.7.**

Ernst Notz (Canada) se demande s'il ne faudrait pas ajouter une date au point 1.1.; à savoir en avril ou en août.

Remo Gysin signale que la période électorale se déroulera jusqu'en août 2017. Cette information pourrait être ajoutée au document.

Remo Gysin propose le 17 août 2017.

**Vote:** le Conseil approuve la date, à 52 voix contre 6 et 17 abstentions.

Carmen Trochsler (Australie) est d'avis qu'il ne faut pas introduire une date dans le règlement.

Remo Gysin signale que les directives sont redéfinies après chaque période.

Annette Aerni Mendieta (Bolivie) aborde le point 1.5. Avec 1200 immatriculés, la Bolivie ne peut plus prétendre à un siège. La Bolivie est présente pour la première fois, fait très appréciable étant donné la grande distance qui la sépare de la Suisse. Il serait souhaitable de trouver une solution pour la Bolivie.

Sarah Mastantuoni répond que, dans la mesure du possible, il s'agit d'éviter que la Bolivie perde son siège.

Remo Gysin dit qu'à son avis, il y a une marge de manœuvre suffisante. La demande faite sera prise en compte.

Matthias Zimmermann (Allemagne) estime cette réponse certainement insatisfaisante pour la Bolivie. Il est nécessaire de régler la répartition des sièges pour la prochaine élection et il ne suffit pas d'affirmer que l'on se penchera sur la question. Il faut d'ores et déjà trouver une solution et donner une réponse concrète.

Suzanne J. Violet (Etats-Unis) évoque les sièges vacants d'outre-mer, qui n'ont jamais été pourvus. Si une personne s'est déplacée de Bolivie pour être présente, il va sans dire qu'elle doit avoir la possibilité de rester. Il est très difficile de pourvoir les sièges d'outre-mer. Si une personne manifeste sa volonté de s'engager, il est absolument nécessaire de faire preuve de tolérance.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) : Il est facile d'élire quelqu'un mais encore faut-il avoir la possibilité d'élire une personne dotée d'une vue d'ensemble et capable d'une réflexion concertée. Il conviendrait ainsi d'impliquer également des organes tels que des consulats ou des ambassades.

Roland Isler (Australie) déclare que l'idée d'impliquer une chambre de commerce ou un consulat est déjà pratiquée, notamment en Australie. Ce n'est pas une chose établie mais si l'occasion se présente, cela sera chose faite.

**Il n'y a pas de remarques sur les points 2 et 3.**

#### **Point 4**

Remo Gysin annonce que Monsieur Zimmermann a déposé une proposition en respectant les délais.

Matthias Zimmermann (Allemagne) explique qu'il y a 99 ans, la Nouvelle Société Helvétique (NSH) a fondé la Commission des Suisses de l'étranger, qui, depuis, promeut les associations suisses du monde entier et les relations entre Suisses de l'étranger. La NSH a écrit que l'OSE repose en premier lieu sur l'ensemble des associations suisses et en deuxième lieu sur la Commission du Conseil de fondation. Monsieur Zimmermann cite l'article 5 du règlement de la Fondation. La genèse de l'OSE, l'acte de fondation et le règlement ne laissent aucun doute sur le fait que le droit d'élire les délégués au CSE revient exclusivement aux associations. L'Autorité fédérale de surveillance des fondations l'a communiqué le 21 juillet 2015. Il propose au Conseil de modifier le point 4 de la directive comme suit: au point 4.1., la liste doit être complétée de la manière suivante: «Elles sont membres d'une association suisse reconnue par l'OSE». Le point 4.2. doit être purement et simplement supprimé.

Thomas Gerber (Thaïlande) approuve les modifications apportées au point 4.1.

Roland Isler (Australie) estime que si les délégués se veulent des représentants de tous les Suisses de l'étranger, le point 4.2. doit être maintenu.

Pierino Lardi (Vénézuéla) est d'avis qu'un Suisse de l'étranger non inscrit au registre électoral n'est pas un Suisse de l'étranger à proprement parler.

Gian Franco Definti (Italie) est d'accord avec Monsieur Zimmermann en ce qui concerne le point 4.1. Il préférerait toutefois la formulation: «qui participent aux communautés suisses». Au point 4.2., il indiquerait: «qui participent également à la vie des Suisses de l'étranger». Dans le cas contraire, comment le délégué pourrait-il voter?

Beat Knoblauch (Australie) rappelle qu'il n'existe aucune liste des personnes inscrites au registre électoral. Seuls les communes et les cantons disposent de cette information.

Sarah Mastantuoni (OSE) présume que le DFAE peut confirmer cette information.

Remo Gysin cite le modèle anglais.

Elisabeth Michel (Allemagne) souhaite aborder la déclaration de Monsieur Zimmermann. Il affirme que les règles privent les associations suisses du droit de vote. Elle n'a rien pu constater de tel dans les textes. Elles indiquent qu'il faut trouver un règlement applicable dans le monde entier. La possibilité d'élire ou de choisir des candidats se déroule depuis des décennies selon ce qui a été fixé par écrit. Comme il est possible de le lire au point 4.3., les associations suisses et les organisations faitières ont déjà tout en main depuis longtemps. Aucun droit n'est retiré à quiconque. Le CSE leur fournit uniquement un outil qu'ils peuvent utiliser.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) estime qu'il faut trouver un compromis pouvant être adapté à toutes les différentes régions.

Georg Stuber (République tchèque) aborde les problèmes des pays de l'ancien bloc de l'Est. L'inscription auprès des représentations pose problème. Les associations suisses veulent en connaître les adresses mais ne parviennent pas à les obtenir. Par ailleurs, la République tchèque compte environ 1400 Suisses de l'étranger et citoyens ayant la double nationalité. Pourtant, il n'existe qu'une seule association suisse, à Prague. Si des personnes manifestent leur intérêt à devenir membre du Conseil, comment peuvent-elles être informées correctement? Enfin, il serait bien de prévoir des dispositifs, mais les moyens manquent en République tchèque et une séance du Conseil seule coûte cher. Il aimerait lui-même quitter ses fonctions mais n'a aucun successeur en raison des problèmes financiers.

Suzanne J. Violet (Etats-Unis) souligne le respect des directives. Elle aimerait rappeler que, plus l'éloignement est important, plus il est difficile de trouver des personnes. L'impasse est également faite sur les «secondos», dont le lien avec la Suisse n'est pour certains plus aussi fort. Tout ceci a pour effet de restreindre largement l'ensemble et il est donc nécessaire de se montrer tolérant.

Oliver Perrottet (Pérou) pense également que les petites associations méritent particulièrement d'être entendues et qu'une autre solution doit être trouvée pour les plus grandes. La plus grande légitimité numérique du Conseil est compréhensible. C'est la voie à suivre pour exiger une plus grande représentativité. Beaucoup ignorent jusqu'à l'existence de l'institution et, s'ils en avaient connaissance, ils

auraient du mal à se représenter les élections. Les personnes manifestent peu d'intérêt à exercer une fonction au CSE.

Ce que l'OSE devrait améliorer est sa de notoriété. Il propose donc de garder en majeure partie le mode d'élection actuel. Ceci permet de gagner du temps pour mieux se préparer et mieux faire connaître le Conseil aux personnes vivant à l'étranger au cours des prochaines années.

Hannes Heinimann (Suisse) constate que l'accent est mis sur les obstacles. Il estime qu'il ne faut pas supprimer le point 4.2. et demande un élargissement et une plus grande représentativité au lieu d'une restriction.

Remo Gysin invite les membres à soumettre leurs éventuelles propositions supplémentaires par écrit.

Adrian Brunner (Monaco) pense qu'il ne faut pas augmenter le nombre mais introduire de nouvelles conditions d'éligibilité. Il propose pour le point 1.5. de maintenir le nombre à 1000.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) pense que Monsieur Stuber a abordé un point important. De nombreuses personnes vivent dans des conditions financières difficilement imaginables en Suisse.

Viktor Weiss (Israël) souhaite se rallier à la déclaration de Madame Violet et estime que l'OSE doit à l'avenir faire en sorte que la prochaine génération soit prise en compte. Après examen des points 4.1. et 4.2., les phrases restrictives s'avèrent superflues. Il est nécessaire de donner aux jeunes la possibilité de s'intéresser. Le point 4.2. est trop restrictif et superflu.

Remo Gysin communique que le Comité rejette la demande de Monsieur Zimmermann. Les modèles fonctionnent depuis des années sans avoir été changés. L'heure est à la recherche de moyens d'augmenter la représentativité du CSE. La recherche d'une solution pour élire des jeunes au Conseil est en cours. Les jeunes ont une vie communautaire différente, notamment marquée par les médias électroniques, et ces processus n'ont pas encore été étudiés jusqu'au bout. Le groupe de travail y travaille. Il propose d'attendre les informations du groupe de travail. Il ne faut pas freiner des associations qui veulent avancer.

Matthias Zimmermann (Allemagne) informe que Madame Mastantuoni dispose de sa proposition écrite.

**Vote** point 4.1.: le Conseil rejette la demande de Monsieur Zimmermann par 52 voix contre 16 et 4 abstentions.

**Vote** point 4.2.: le Conseil rejette la demande de Monsieur Zimmermann par 57 voix contre 13 et 4 abstentions.

John McGough (Hongrie) mentionne que le point 4.4. stipule qu'en cas de transfert de domicile dans une nouvelle région, le délégué concerné perd son siège. Le Comité a pourtant affirmé au début qu'une personne qui revient en Suisse et qui garde un lien avec le pays peut conserver son siège. Il n'est pas possible de prendre une décision sur des faits non concrets.

Philippe Vuillemin (Suisse) est favorable à une application stricte du point 4.4. Soit une personne est déléguée et réside dans le pays concerné, soit elle est de retour et ne peut plus représenter la région. Ceci doit être clairement défini sans quoi il pourrait arriver que la moitié des délégués réside en Suisse et non plus à l'étranger.

Roman Rauper (Japon) explique que la communauté suisse du Japon ne trouve pas de remplaçant. Il aimerait également attirer l'attention sur la démocratie suisse. Le Conseiller national est élu et il reste Conseiller national même s'il change de canton. Il ne serait pas démocratique de retirer un siège.

Remo Gysin souligne qu'il s'agit d'un autre système. Les Suisses de l'étranger n'ont, de par la loi, qu'un seul domicile et non deux. C'est l'endroit où l'on vit qui est déterminant pour le siège.

## Point 5

Sarah Mastantuoni (OSE) lit la demande de Monsieur Zimmermann de supprimer la dernière phrase du point 5.1.

Matthias Zimmermann (Allemagne) explique que cette phrase contrevient au droit des fondations.

Thomas Geber (Thaïlande): Si les membres avec droit de vote sont inscrits au registre électoral, comment les trouver? Il pense également que la phrase doit être purement et simplement supprimée.

Elisabeth Michel (Allemagne) pense que le délégué est tenu de connaître ses compatriotes sur place et de les représenter. Si le délégué ne trouve personne pour le soutenir, qui peut-il donc représenter?

Sarah Mastantuoni (OSE) informe qu'il ne s'agit pas d'une disposition cumulative mais d'une alternative. Il est donc possible d'ajouter un «ou».

Ivo Dürr (Autriche) estime que le terme allemand « Stimmberechtigte » prête à confusion.

Stefania Zanier (Espagne) pense également que s'il doit s'agir de Suisses inscrits au registre électoral, très peu d'entre eux seront connus car beaucoup de gens ne souhaitent pas y être inscrits car ils ne se sentent pas prêts à voter en Suisse.

Annelies Wehrli (Espagne) rappelle que le texte stipule que l'OSE «recommande». Dès lors, il n'est pas nécessaire d'en débattre.

Beat Knoblauch (Australie) souhaite élargir le terme d'assemblée générale mentionné au point 5.1. Il faudrait mentionner l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire. Il propose d'ajouter ces précisions.

Remo Gysin explique que le terme « assemblée générale» est un terme générique qui regroupe les deux types d'assemblées.

Suzanne J. Violet (Etats-Unis) souhaite préciser que tous les citoyens suisses jouissent du droit de vote mais qu'à l'étranger il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir exercer ce droit.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) estime que les personnes qui ne sont pas inscrites et ne votent pas ne doivent pas se plaindre de ne pas être représentées.

Remo Gysin annonce que le texte a été remanié comme suit:

1. Pour le terme générique d' « assemblée générale », la distinction est opérée entre assemblée ordinaire et extraordinaire.
2. «ayant droit de vote» est remplacé par «inscrit au registre électoral» (version allemande)

**Vote:** le Conseil approuve la proposition par 39 voix contre 13 voix et 25 abstentions.

**Décision:** le texte remanié est adopté à une grande majorité.

## Point 6

Sarah Mastantuoni (OSE) lit la demande de Monsieur Zimmermann de supprimer purement et simplement la deuxième phrase du point 6.2.

Matthias Zimmermann (Allemagne) explique qu'elle ne correspond ni à l'acte de fondation ni au droit des fondations.

Elisabeth Michel (Allemagne) pense qu'il faut envisager les choses à l'échelle mondiale et non pas uniquement du point de vue des pays voisins, sinon le CSE ne serait plus du tout représentatif.

Bruno Setz (Canada) identifie un problème concernant les personnes inscrites au registre électoral. Comment seraient-elles contactées?

Selon Pierino Lardi (Vénézuéla), chaque personne inscrite auprès de l'ambassade doit déclarer si elle souhaite voter ou non. Si oui, elle est alors inscrite et l'ambassade en a connaissance.

**Vote:** la majorité est favorable à ce que la phrase soit conservée en l'état.

Roman Rauper (Japon) se réfère au vote qui vient d'avoir lieu et aimerait savoir ce qui a été porté au procès-verbal. S'il y a eu un vote, il faut compter les voix et noter les chiffres.

Remo Gysin explique qu'en cas de majorités claires, le CSE peut renoncer à compter les voix. Et ainsi gagner du temps.

Karl Frei (Mexique) aborde le point 6.5.: il stipule que le vote doit être fait par écrit. Comment les associations ont-elles procédé? Ont-elles dû informer tous les membres par écrit? Dans son cas, cela aurait concerné quatre candidats et il aurait fallu décider de la personne à choisir. De qui doit venir la décision écrite?

Sarah Mastantuoni (OSE) explique qu'il s'agit de respecter le secret du vote. L'OSE souhaite recevoir une confirmation écrite de l'élection pour preuve.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) juge que cette question est déjà traitée dans les points 3 et 4.

Sarah Mastantuoni précise que l'éligibilité est une chose distincte et qu'il s'agit ici du processus.

Ivo Dürr (Autriche) remarque que, concrètement, 99% des personnes sont élues à main levée. Le point est formulé de manière trop stricte. Les associations devraient être libres de choisir leur mode d'élection.

**Vote:** le Conseil rejette la proposition de Monsieur Zimmermann de supprimer la deuxième phrase de l'article 6.2 par 50 voix contre 19 et 3 abstentions.

**Décision:** le texte est conservé tel que stipulé.

Gian Franco Definti (Italie) aimerait savoir si quelqu'un s'est posé la question de savoir comment les élections et les campagnes électorales doivent se dérouler dans leur pays.

Adrian Brunner (Monaco) propose de revenir sur le point 1.5. Il constate que la représentativité de l'OSE et du CSE doit être accrue. L'objectif est que l'OSE soit reconnue également dans les petits pays. La charge est plus importante pour les associations. Il demande de maintenir à 1000 le nombre d'immatriculés nécessaires pour pouvoir prétendre à un siège.

Sarah Mastantuoni (OSE) explique que si la limite est fixée à 1000, le nombre de personnes pouvant prétendre à un siège dépasse de loin le nombre de sièges prévu dans les statuts.

Robert Engeler (Suisse) informe que le nombre de sièges est resté le même depuis que la limite a été fixée à 1000. Depuis, le nombre de Suisses de l'étranger est passé à 760 000.

Adrian Brunner (Monaco) maintient sa proposition.

**Vote :** Une grande majorité rejette la proposition de Monsieur Brunner.

**Vote final:** le Conseil approuve le texte remanié par 55 voix contre 11 voix et 7 abstentions.

Le président remercie pour cette importante et stimulante discussion.

Sarah Mastantuoni (OSE) explique que la répartition des sièges se base sur les statistiques de 2015 du DFAE. Après examen de la répartition, il apparaît que le nombre de sièges répartis est supérieur au nombre de sièges disponibles et le nombre a donc été porté à 1200. En ce qui concerne la Bolivie, l'engagement a été pris de trouver une solution. Il existe plusieurs possibilités. La Bolivie pourrait perdre son siège ou s'associer par exemple au Paraguay. En dehors de cela, on souhaite augmenter le nombre de sièges des jeunes à 3.

Remo Gysin informe que 15 sièges sont actuellement vacants, ce qui est regrettable.

Davide Wüthrich (Suisse) se présente comme représentant des jeunes Suisses de l'étranger et se réjouit de l'engagement du CSE d'accorder une plus grande place aux jeunes.

**Décision:** le Conseil accepte à l'unanimité la proposition d'augmenter le nombre de sièges dévolus aux jeunes de 1 à 3.

Arwed Buechi (Italie) : En tant que président du journal «Gazzetta Svizzera», il affirme que 2015 a été une année exceptionnellement bonne. Un fonds permettant d'accorder des bourses à de jeunes



Suisses de l'étranger résidant en Italie et souhaitant se former ou se perfectionner en Suisse a été créé. Educationsuisse a été invitée à collaborer.

Remo Gysin remercie Monsieur Buechi pour son engagement. Concernant le cahier des charges des membres du Conseil, le Comité recommande d'adopter le cahier des charges (pour les membres de Suisse et les membres de l'étranger). À ses yeux, le plus important est la participation active et effective.

Philippe Vuillemin (Suisse) émet une critique envers ceux qui ne sont jamais présents et trouve cela scandaleux. Pour être plus précis, chaque législature compte 8 séances et seules 2 absences devraient être admises.

**Décision:** les cahiers des charges sont adoptés à une grande majorité.

Le document adoptée « Mode d'élection et élection 2017 » figure à l'annexe 5.

---

## 12. Reconnaissance d'associations par l'OSE

Le point 12 de l'ordre du jour est avancé.

Une demande a été déposée par la «Confederation of Oregon Swiss Inc.».

**Décision :** Reconnaissance en tant que groupe associé.

---

## 10. Thème du congrès 2017

Jacques-Simon Eggly (président d'honneur) souhaiterait que le congrès 2017 à Bâle aborde le thème de la Suisse et l'Europe.

Constantin Kokkinos (Grèce) ne pense pas qu'il faille aborder la question de l'Europe, qui par ailleurs intéresse peu les délégués d'Amérique du Nord ou du Sud. Ce thème peut être abordé dans un cadre plus restreint. Le thème 3 «Suisses de l'intérieur et de l'étranger : un seul monde !» concerne tous les membres. Il se passe beaucoup d'autres choses dans le monde et le CSE y est aussi représenté. C'est pourquoi il estime le thème 3 plus actuel.

Philippe Vuillemin (Suisse) Il y a plus de Suisses de l'étranger en France, en Italie, en Grande-Bretagne, soit en Europe, ce qui accroît l'intérêt de la proposition de Monsieur Eggly.

Karl Frei (Mexique) trouve le premier point très important mais le thème 3, qui aborde spécifiquement la double nationalité, est tout aussi important. « Un membre du comité directeur de l'ASO s'est demandé si les membres du Corps des garde-frontières suisse possédant la double nationalité pouvaient être suffisamment loyaux envers la Suisse. Cette même personne devrait poser la question au Conseil des Suisses de l'étranger afin de savoir si certains de ses élus ayant la double nationalité sont aptes à représenter notre pays »

Walter Wehrli (Espagne) pense qu'il est encore trop tôt pour décider du thème car beaucoup de choses vont encore se passer dans l'année qui vient.

Alexandre Tunik (Hong Kong) souhaite noter qu'il n'est pas facile pour les enfants suisses de retourner en Suisse pour étudier.

Remo Gysin rappelle que ce point apparaît dans le thème 3. Il ne s'agit là que d'idées. La structure finale reste encore à définir. Les suggestions sont également les bienvenues.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) pense que le thème 3 est la solution idéale. En effet, l'une des propositions soumises est de rajeunir les membres du Conseil et le thème 3 représente une base idéale pour cela.

Beat Knoblauch (Australie) est reconnaissant pour les trois thèmes. À son avis, le thème 3 est le seul choix adéquat pour le congrès 2017 à Bâle. Il est essentiel de poser des jalons et le thème 3 est une très bonne occasion de le faire. Les autres thèmes sont importants mais ne sont pas essentiels pour l'OSE.

Hannes Heinimann (Suisse) considère que le thème 2, «Développement durable: le rôle-clé de la Suisse» est important pour de nombreuses personnes en Suisse. Il imagine aisément que le thème 3 suscite un vaste intérêt et, par conséquent, ces deux thèmes pourraient être combinés.

Suzanne J. Violet (États-Unis) pense que les trois thèmes sont importants car ils mentionnent tous l'OSE. De nombreux Suisses de Suisse ne connaissent pas du tout l'OSE. Il serait bon d'inviter des personnes plus jeunes et d'amener des Suisses de Suisse au congrès. Le but est de montrer aux gens les actions et les coulisses de l'OSE. Le thème 3 permet enfin de faire un peu de publicité pour l'OSE.

John McGough (Hongrie) estime que l'OSE n'est pas le parlement adéquat pour discuter de l'environnement. Il demande à ce que tous restent neutres.

#### **Vote:**

Résultat (dans l'ordre) :

1. Thème 3: Suisses de l'intérieur et de l'étranger: un seul monde!
2. Thème 1: La Suisse sans l'Europe – l'Europe sans la Suisse
3. Thème 2: Développement durable: le rôle-clé de la Suisse

Le thème 2 est donc supprimé. Deuxième tour de vote:

**Vote:** le Conseil choisit le thème 3 à une grande majorité, avec 15 voix contre.

**Décision:** le thème du congrès 2017 est le thème 3: «Suisses de l'intérieur et de l'étranger: un monde!» Les suggestions sont les bienvenues.

---

## **11. Axes futurs de l'OSE**

Ariane Rustichelli (OSE) revient sur l'enquête sur l'avenir de l'OSE et explique que sur les 130 destinataires, 50 ont complété le document, ce qui correspond à un taux de retour de 38,5 pour cent. Le but de l'enquête est de fournir des lignes directrices pour le développement futur de l'OSE.

6 axes de développement futur peuvent être déduits des réponses au questionnaire :

1. Renforcer l'information à destination des Suisses de l'étranger
  - Renforcement de l'information renforcée via la «Revue Suisse» et les canaux de communication de l'OSE
  - Information plus spécifique pour les délégués du CSE et les associations suisses
2. Meilleure intégration des jeunes Suisses de l'étranger dans les structures de l'OSE
  - L'objectif est de mieux intégrer les jeunes Suisses de l'étranger dans les différentes structures de l'OSE : CSE, clubs suisses mais aussi congrès des Suisses de l'étranger.
3. Ouvrir la base électorale du Conseil des Suisses de l'étranger
  - Tous les Suisses de l'étranger doivent avoir la possibilité d'élire les délégués du CSE.
4. Favoriser la participation politique des Suisses de l'étranger
  - Cela doit passer par l'introduction du vote électronique. C'est la raison du débat d'aujourd'hui et l'OSE continuera à prendre les mesures nécessaires auprès de cantons et de la Chancellerie fédérale.
5. Renforcer les contacts entre les clubs suisses dans le monde
  - Le souhait est d'approfondir l'échange actif et d'établir un contact direct entre les clubs suisses et non pas uniquement à travers les réseaux sociaux.
6. Accroître la présence de l'OSE en Suisse et à l'étranger
  - L'objectif est de renforcer la visibilité de l'OSE tant en Suisse et à l'étranger. Une campagne publicitaire pourrait ainsi être organisée une à deux fois par an.

Philippe Vuillemin (Suisse) pense que cela paraît intéressant et ressemble à un programme de législature. Il aimerait en connaître le délai.

Roman Rauper (Japon) trouve le programme très bon et aimerait savoir comment il est financé. De plus, il faudrait d'abord trouver les jeunes.

Ariane Rustichelli (OSE) répond qu'une partie du budget reste le même (p. ex. services ou activités). Comme le dit Monsieur Vuillemin, cela ressemble un peu à un programme de législature. Il faudrait en rediscuter une fois le budget connu. Elle souligne également l'importance de renforcer la collaboration avec les partenaires. De plus, le parlement des jeunes a montré que les jeunes Suisses de l'étranger sont nombreux à être intéressés.

**Conclusion:** le Conseil approuve à une grande majorité les 6 axes de développement futur.

---

### 13. Divers

Remo Gysin annonce que la prochaine séance du Conseil se tiendra le 25 mars 2017 au Kursaal de Berne.

Il remercie à nouveau les membres du CSE pour cette séance astreignante mais fructueuse. Les remerciements vont également à tous les participants et aux représentants des médias. Merci également aux interprètes pour leur travail de longue haleine et aux auditeurs et auditrices pour leur attention.

Remo Gysin clôture la séance en adressant un remerciement aux collaborateurs de l'OSE pour l'excellente organisation et aux collègues du Comité qui ont également fourni un travail considérable.

La séance est levée à 18 h 40.

Rédactrice du procès-verbal:  
Ana-Karin Eidelstein



Annexe 1

ASR-Sitzung vom 5.8.2016, Bundeshaus

### Eröffnungsrede von Remo Gysin, Präsident ASO/ASR

Meine Damen und Herren, geschätzte Mitglieder des ASR

Im Frühjahr durften wir in Brunnen 25 Jahre Auslandschweizerplatz feiern. Von dort aus haben wir einen herrlichen Blick über den See auf die Rütliwiese gehabt.

Heute feiern wir gemeinsam 100 Jahre ASO und wieder schauen wir aufs Rütli und sehen den Rütlichswur von 1291.

Im Treppenaufgang haben uns in Form einer monumentalen Freiplastik die drei Eidgenossen **Walther Fürst, Werner Stauffacher und Arnold von Melchtal** empfangen.

Das Rütli auch hier im Nationalratssaal im Bild „**Wiege der Eidgenossenschaft**“ von Charles Giron.

*Vous pouvez voir dans le nuage de cette fresque, si vous regarder bien, la forme d'une femme nue. Il s'agit d'une allégorie de la paix. De sa main droite, elle montre la prairie du Rütli. Il s'agit d'un rappel aux représentants du peuple suisse que la salle du Conseil national est devenue la nouvelle prairie du Rütli.*

Links und rechts des grossen Bildes sehen Sie Wilhelm Tell und **Gertrud Stauffacher**. Sie verkörpert die Tugend, die fähig ist, Ideen und Lösungsvorschläge zu entwickeln.

**Tell** hingegen steht für die Tugend, einmal gefasste Beschlüsse mutig und ohne Zögern in die Tat umzusetzen.

Ohne diese beiden Tugenden würde das Wirken einer Ratsversammlung vergeblich bleiben.

Das gilt auch für den ASR und hiermit sind wir bei uns.

Ich danke den Bundesbehörden, dass wir unsere heutige Sitzung in diesem ehrwürdigen Saal, begleitet von Wilhelm Tell und Gertrud Stauffacher abhalten dürfen.

Ich gratuliere allen Auslandschweizerinnen und –schweizern zum 100-jährigen Jubiläum der ASO. Das ist Ihre Organisation!

Félicitations, auguri, grazia fetg!

Annexe 2

# Sitzung des Auslandschweizerrats Bern, 5. August 2016

Jürg Burri, Botschafter

1

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse

Konularische Direktion KD  
Direktor

## 100 Jahre ASO: herzliche Gratulation



«2012 hat der Bundesrat die Unterstützung der Schweizer Staatsangehörigen, die im Ausland wohnen oder reisen, zum ausserpolitischen Schwerpunkt gemacht»

Bundesrat Didier Burkhalter



An alle Schweizerinnen und Schweizer, die ein Stück Helmat in die Welt hinaustragen.

A toutes les Suissesses et à tous les Suisses, qui, partout dans le monde, portent haut les couleurs de la Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA  
Konularische Direktion KD  
Direktor

- 1) Ausblick auf das 2. Semester 2016
- 2) Einführung des Online-Schalters für Auslandschweizer
- 3) Fragen & Antworten

3

## I. Ausblick auf das 2. Semester 2016

- ▶ Inkraftsetzung ASG am 7.10.2015: Inkraftsetzen der internen Weisungen (schrittweiser Übergang)
- ▶ Umsteigeprogramm von Revue-Papier auf eRevue
- ▶ Umsetzung Stabilisierungsprogramm Bund 2017

## II. Einführung des Online-Schalters für Auslandschweizer

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
auswärtige Angelegenheiten EDA

Mein Benutzerkonto Passwort ändern Abmeldung EN DE FR IT ES

### Anmeldung

Bitte wählen Sie die gewünschte Login-Methode.  
Sie melden sich für folgende Anwendungen an: eVera Integration

**Benutzername / Passwort**  
Anmeldung oder Neuregistrierung mit unabhängigen Benutzernamen und Passwort. Falls Sie Ihr Passwort nicht wissen, dann verwenden Sie bitte die Funktion "Passwort zurücksetzen".

**SuisseID**  
Anmeldung direkt mit SuisseID.

Für die Anmeldung haben die Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer die Wahl:

Sich mit einem Benutzernamen und Passwort anzumelden

Sich mit einer SuisseID Karte oder einem SuisseID Stick anzumelden

## Zwei-Faktor-Authentifizierung

Um die Sicherheit der Accounts zu gewährleisten, wurde für die Anmeldung beim Online-Schalter eine Zwei-Faktor-Authentifizierung verwendet.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
auswärtige Angelegenheiten EDA

Mein Benutzerkonto Neues Benutzerkonto eröffnen Passwort zurücksetzen Abmeldung EN DE FR IT ES

Autorisierungscode

Antwortcode

Bestätigen Abbrechen

Nachdem sich die Person registriert hat und sich das erste Mal beim Online-Schalter anmeldet, wird diese darüber informiert, dass eine SMS an ihr Mobiltelefon gesendet wird. Nach der Bestätigung wird ein Code per SMS zugesendet. Den erhaltenen Code gibt man im nächsten Fenster ein und wird beim Schalter angemeldet.



# Adressänderungen

Home > Meldungsformulare > Adressänderung

**Online-Schalter vVKA** Adresse ändern

**Meldungsformulare**

- Anmeldung Familie >
- Abmeldung >
- Adressänderung**
- Änderung Kontaktinformationen >
- Scheidung >
- Aufhebung Trennung >
- Geburt >
- Todesfall >
- Adoption >
- Namensänderung >
- Verlustmeldung >
- Stimmrecht >

Fügen Sie weitere Adressangaben der zu erfassenden Person hinzu.

Sie erfassen: Wohnsitzadresse von Luca Müller

Schritt 1 Schritt 2 Schritt 3

**Geografische Lokalisierung**

Land  \*  
 Ortschaft  \*  
 Postleitzahl  \*  
 1100  
 1110  
 1120  
 1130  
 1140

**Hinweise** Kontakt

Es ist die normale Schreibweise mit Gross- und Kleinbuchstaben für alle Eintragungen zu verwenden. Bitte Umlaute nicht in «Ä», «Ö» oder «Ü» umwandeln.

Die mit \* gekennzeichneten Felder müssen ausgefüllt werden.

Wir empfehlen Ihnen, die Informationen  aufmerksam durchzulesen.

Die PLZ werden für die jeweiligen Ortschaften automatisch als Suchvorschlag angezeigt.

Edgerröschisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA [Impressum](#) [Rechtliches](#)

# Dienstleistungen & Zahlungsarten

Home > Dienstleistungen

**Online-Schalter vVKA** Dienstleistungen

Auf dieser Seite können Sie antragspflichtige konsularische Dienstleistungen bei dem für Sie zuständigen Konsulat beantragen.

Schritt 1 Schritt 2 Schritt 3

**Verfügbare Dienstleistungen**

Dienstleistung	Preis CHF	Ablösen
Erkennung, Anmeldung / Staatsangehörigkeit	40.00	Auswählen

**Gewählte Dienstleistungen**

Dienstleistungen	Preis CHF	Erkennung für	Sprache	Ablösen
	0.00			

Preis Dienstleistungen-CHF: 0.00  
 Preis-CHF: 0.00  
 E-Mail:

**Hinweise** Kontakt

**WICHTIG:** Vor dem Besuchen können Sie jederzeit eine zuvor gewählte Dienstleistung über die Schaltfläche «Entfernen» wieder aus der Liste löschen oder «Abbrechen».

Für alle Dienstleistungen müssen Sie zusätzlich die Art der Zustellung angeben und können falls gewünscht eine Nachricht an die zuständige Vertretung erfassen.

Es ist die normale Schreibweise mit Gross- und Kleinbuchstaben für alle Eintragungen zu verwenden. Bitte Umlaute nicht in «Ä», «Ö» oder «Ü» umwandeln.

Die mit \* gekennzeichneten Felder müssen ausgefüllt werden.

Wir empfehlen Ihnen, die Informationen  aufmerksam durchzulesen.

**orton** CHRONOS 10 Jahre

# Status Meldungsformulare



In diesem Bereich können Meldungsformulare durch Sie und Ihre Familienmitglieder ausgefüllt und an die zuständige Vertretung zur Bearbeitung weitergeleitet werden.

## ➔ Meldungsformulare in Bearbeitung

Folgende Meldungsformulare sind bei Ihnen noch in Bearbeitung und können fortgesetzt werden:

- Heirat / Partnerschaft

## ➔ Meldungsformulare in Prüfung

Folgende Meldungsformulare sind bei der zuständigen Vertretung in Prüfung:

- Heirat / Partnerschaft

# Dateneinsichten

**Kontakt**

Erhebung of Switzerland  
 238 Hayekstrasse  
 8002 Zürich - Schweiz

**Person**

Name: Luca Müller

**Geburtsort**

Zürich

**Geburtsdatum**

01.01.1990

**Geburtsort**

Zürich

**Erhebung**

Erhebung of Switzerland

Der Auslandschweizer kann verschiedene Daten über sich selbst oder eines seiner Familienmitglieder jederzeit einsehen, eine Übersicht als PDF dazu generieren und dieses herunterladen.

Die für den Auslandschweizer zuständige Vertretung wird automatisch als Kontakt angegeben.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA  
 Konvulsiische Diviision KD  
 Direktor

# Fragen und Antworten



**Danke für Ihr Interesse!**

[juerg.burri@eda.admin.ch](mailto:juerg.burri@eda.admin.ch)



### Résolution sur la politique étrangère

Lors de sa séance du 16 avril 2016 à Brunnen, le Conseil des Suisses de l'étranger s'est déclaré très préoccupé par la politique étrangère qui domine les débats en Suisse ces derniers temps. Il nous semble particulièrement inadmissible pour la neutralité de la Suisse que le Conseil fédéral, conduit par Didier Burkhalter et Johann Schneider-Ammann, puisse de quelque manière que soit soutenir le président ukrainien Petro Porochenko, un dictateur venu au pouvoir suite au « changement de régime », manifestement inapte au dialogue et à la démocratie, responsable du massacre d'une minorité de sa population et incapable de respecter les accords de cessez-le-feu. Selon les informations dont nous disposons à l'heure actuelle, le Conseil fédéral aurait l'intention de mettre à sa disposition l'équivalent de 353 millions de francs suisses en provenance des recettes fiscales –pour nous ne savons quoi –et de lui rendre en plus si possible une visite officielle! Le peuple suisse ne peut accepter une telle politique de soumission gouvernée par des stratégies de pouvoir antidémocratiques et privées venant de l'extérieur!

Nous en appelons à tous les Suisses et Suissesses –où qu'ils se trouvent dans le monde –à non seulement s'informer au travers des médias monopolistiques mais aussi à s'impliquer activement pour lutter contre cette politique étrangère inacceptable d'ingérence de nos élus dans les affaires intérieures des autres États!

Le Conseil fédéral doit selon nous cesser immédiatement et retirer autant que faire se peut tout soutien à Petro Porochenko, lequel soutien viole la Constitution fédérale de même que le droit international et cause un tort important à la réputation de la Suisse.

*Rejetée par le CSE le 05.08.2016.*

### Résolution «Suisse de deuxième classe»

Le Conseil des Suisses de l'étranger est indigné et extrêmement préoccupé par les pratiques commerciales de Postfinance SA. Postfinance, filiale de la Poste suisse, elle-même détenue à 100% par la Confédération, a résilié, sans autre forme de procès, les cartes de crédit des clients domiciliés à l'étranger. Les Suisses de l'étranger sont plus particulièrement concernés par ce changement, car la mesure de Postfinance fait d'eux des citoyens suisses de deuxième classe. Le Conseil des Suisses de l'étranger invite le Conseil fédéral, et plus particulièrement la Conseillère fédérale compétente en la matière, Doris Leuthard, à intervenir auprès de Postfinance et à corriger sans délai cette mesure jugée arbitraire. Si, dans ce contexte, des incertitudes juridiques subsistent pour Postfinance, le Conseil des Suisses de l'étranger exhorte le Conseil fédéral ainsi que le Parlement à les lever impérativement. Il est inadmissible que tous les Suisses de l'étranger soient estampillés comme des clients à risque et donc comme de potentiels criminels uniquement en raison de leur domiciliation à l'étranger, sans tenir compte des circonstances réelles. Le Conseil des Suisses de l'étranger invite expressément les autorités politiques compétentes à agir.

*Approuvée par le CSE le 05.08.2016*

## Cahier des charges des membres du Conseil des Suisses de l'étranger

### Membres de l'étranger

#### 1. Représentation

- Défense au sein du CSE des intérêts de la communauté suisse qu'ils représentent ainsi que de ses institutions
- Activité en tant que personne de contact et de renseignement pour les compatriotes dans la région représentée
- Participation aux discussions au CSE afin d'identifier les problèmes et recherche de solutions.

#### 2. Communication

- Information des associations suisses et organisations faitières représentées sur les travaux et offres de l'OSE ainsi que sur les actualités émanant du CSE
- Coopération à faire connaître l'OSE et le CSE dans le pays de résidence en collaboration avec les associations suisses à l'étranger
- Présence dans la partie régionale de la Revue Suisse
- Entretien des contacts avec les associations et institutions suisses de la région représentée
- Entretien des contacts avec les représentations suisses (ambassade, consulats de carrière et consulats honoraires) de la région représentée
- Encouragement de la participation politique des Suisses et des Suissesses de l'étranger
- Participation à des actions pour promouvoir la présence suisse

#### 3. Participation

- Présence et participation à toutes les séances du CSE – sauf exceptions dûment justifiées - le cas échéant au sein de commissions / de groupes de travail
- Disponibilité pour les médias suisses

## Membres de l'intérieur

### 1. Représentation

- Défense des intérêts des Suisses de l'étranger au sein de leurs institutions (y compris partis et parlement).
- Participation aux discussions au CSE afin d'identifier les problèmes et recherche de solutions.
- Mise à disposition du propre savoir-faire en faveur des intérêts des Suisses de l'étranger

### 2. Communication

- Information de l'institution représentée sur les travaux et offres de l'OSE ainsi que sur les actualités émanant du CSE
- Coopération à faire connaître l'OSE et le CSE en Suisse
- Encouragement de la participation politique des Suisses et des Suissesses de l'étranger

### 3. Participation

- Présence et participation à toutes les séances du CSE – sauf exceptions dûment justifiées -, le cas échéant au sein de commissions / de groupes de travail
- Disponibilité pour les médias suisses

Adopté par le CSE le 5 août 2016.

# Directive concernant l'élection au Conseil des Suisses de l'étranger

## 1. Introduction

La répartition des sièges au Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est régie comme suit dans le Règlement de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE):

*Art. 4: Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) compte 140 membres et se compose de:*

- a) 120 délégués de l'étranger*
- b) 20 membres de l'intérieur*

*Art. 6: Le CSE fixe le nombre des délégués d'une organisation faîtière respectivement d'un ou plusieurs pays en fonction de leur importance. Il se base sur l'importance de la communauté suisse vivant dans la région considérée tout en assurant une représentation équitable des communautés suisses de chaque région du monde.*

## 2. Directive sur l'élection au Conseil des Suisses de l'étranger

Sur la base du Règlement de l'Organisation des Suisses de l'étranger, le Conseil des Suisses de l'étranger adopte la directive sur l'élection au Conseil des Suisses de l'étranger suivante :

### I. Répartition des sièges

1.1. La répartition des sièges est révisée avant chaque élection de renouvellement, c'est-à-dire tous les quatre ans, sur la base des statistiques relatives aux Suisses de l'étranger les plus récentes disponibles. La nouvelle répartition entre en vigueur le 18 août 2017.

#### Membres de l'étranger

1.2. Dans la répartition des sièges de l'étranger, on procédera en deux étapes:

1.3. Dans le but d'assurer une représentation équitable des communautés suisses de chaque région du monde, il sera d'abord procédé à une répartition préalable selon les continents. Ce faisant, il sera tenu compte d'une manière adéquate, outre du nombre des personnes immatriculées, du nombre d'Etats reconnus par la Suisse ainsi que de celui des associations suisses reconnues par l'OSE.

1.4. Puis, à l'intérieur de chaque continent, il sera procédé à une répartition détaillée par pays / groupes de pays en se basant sur l'importance de la communauté suisse vivant dans la région considérée.

1.5. Les communautés suisses d'un pays où vivent plus de 1'200 personnes immatriculées ont droit à un siège fixe. Si le nombre de sièges disponibles ne suffit pas, il sera formé des groupes régionaux de pays

1.6. Les sièges disponibles restants seront attribués aux pays / groupes de pays ayant le plus grand nombre de personnes immatriculées. Entre les communautés suisses de taille comparable, les pays ayant des associations suisses reconnues seront invités en

priorité à pourvoir ces sièges. Lorsque ceci ne mène pas au but, le CSE exerce subsidiairement la compétence électorale.

### Membres de l'intérieur

- 1.7. Les sièges des membres de l'intérieur sont attribués selon les priorités suivantes:
- président(e), vice-président(e), trésorier(ère)
  - membres des Chambres fédérales, les principaux groupes politiques devant être représentés équitablement
  - représentants des organisations liées institutionnellement à l'OSE
  - représentants des jeunes
  - représentants d'organisations proches, c'est-à-dire également actives au service de la Cinquième Suisse
  - Des personnalités qui s'engagent en faveur des buts poursuivis par l'OSE

## **II. Organisations chargées de l'élection**

- 2.1. Les organisations faitières des clubs et institutions suisses d'un pays ou d'un groupe de pays, reconnues par l'OSE sont compétentes pour l'organisation de l'élection des membres de l'étranger du CSE.
- 2.2. À défaut d'organisations faitières reconnues, la compétence électorale revient de ce fait à l'ensemble des associations suisses reconnues du pays concerné. Dans ce cas, le Secrétariat de l'OSE confie la coordination des opérations à une personne ou à une institution de confiance (par ex. un ancien membre du CSE).
- 2.3. À défaut d'institutions reconnues, le Conseil exercera subsidiairement la compétence électorale. Le Secrétariat de l'OSE se chargera de préparer l'élection.
- 2.4. Les membres de l'intérieur sont élus par le CSE sur proposition du Comité, en vertu de l'article 7 du Règlement de l'Organisation.

## **III. Information**

- 3.1. L'OSE informe les Suisses de l'étranger des élections au CSE dans ses canaux de communications.
- 3.2. Le CSE recommande que les associations présentent les candidats, si possible, dans les pages régionales de la Revue Suisse.

## IV. Éligibilité

- 4.1. Sont éligibles comme membres de l'étranger les personnes qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :
  - Elles disposent de la nationalité suisse
  - Elles sont domiciliées à l'étranger et annoncées auprès d'une représentation suisse à l'étranger
  - Elles entretiennent des contacts avec la communauté suisse de la région représentée
  - Elles disposent au moins d'une connaissance active de l'allemand ou du français
  - Elles sont disponibles à participer aux deux séances du Conseil des Suisses de l'étranger en Suisse
  - Elles s'engagent à se conformer au cahier des charges des délégués au CSE<sup>1</sup>.
- 4.2. Le CSE recommande que sont éligibles, comme membres de l'étranger, les Suisses inscrits pour exercer leurs droits politiques.
- 4.3. Les organisations faïtières et associations suisses électriques peuvent fixer des exigences supplémentaires concernant l'éligibilité.
- 4.4. En cas de changement de domicile hors de la région représentée au cours de législature, les délégués concernés perdent leur siège. Ils informent le Secrétariat de l'OSE de leur changement de domicile au plus vite.

## V. Candidatures

- 5.1. L'OSE recommande que :
  - Les candidats au CSE soient proposés par vote lors d'assemblées ordinaires ou extraordinaires d'associations suisses reconnues par l'OSE ou que
  - Le candidat soit soutenu par un nombre minimum de Suisses de l'étranger inscrits pour l'exercice des droits politiques
- 5.2. Lors de la détermination du nombre minimum de soutiens de Suisses de l'étranger, il est tenu compte du nombre total d'immatriculés de la région considérée.

## VI. Déroulement de l'élection

- 6.1. En principe, ce sont les organisations faïtières et les associations suisses reconnues par l'OSE qui sont chargées de l'organisation de l'élection des délégués au CSE.
- 6.2. Le déroulement de l'élection se déroule conformément à la présente directive. Tous les Suisses de l'étranger sont autorisés à participer à l'élection, pour autant que les prescriptions de la présente directive et les exigences requises par les organisations chargées du déroulement de l'élection soient respectées.
- 6.3. Les organisations et/ou les personnes chargées de l'organisation des élections peuvent élargir le cercle des personnes habilitées à élire ou prévoir la possibilité

---

<sup>1</sup> Document en annexe

d'organiser une élection directe (comme par exemple en Grande-Bretagne). Cependant, seules les personnes de nationalité suisse peuvent participer à l'élection des délégués au CSE.

- 6.4. Dans la mesure du possible, une représentation équitable des régions géographiques, des genres et des catégories d'âge chez les délégués de l'étranger est visée.
- 6.5. En cas de pluralité de candidatures pour un même siège, l'élection se déroule par écrit au moyen d'un bulletin de vote ou, le cas échéant, par voie électronique.

### **Remarque**

Le DFAE, par l'entremise de sa direction consulaire, a assuré l'OSE de son soutien pour la mise en œuvre de l'élection au CSE.

Directive adoptée par le CSE le 5 août 2016.